

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JANVIER 2018

RENOUVELLEMENT EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION 2^{ème} CLASSE

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité le renouvellement d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet (6.50/35) heures par semaine.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

(vote à l'unanimité).

SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOI

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34 ;

VU le budget communal,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 26 janvier 2018 ;

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe indice brut 422 indice majoré 375, en raison de surcroit de charge de travail de 27/35 heures.

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{er} classe 4^{ème} échelon indice brut 422 indice majoré 375, permanent(s) à temps complet pour assurer les fonctions de secrétaire de Mairie.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} Février 2018

SERVICE					
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF (nombre)	NOUVEL EFFECTIF (nombre)	DUREE HEBDOMADAIRE
Administrative	Adjoint administratif principal 1 ^{er} classe	IB 422	1	1	35 heures

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif principal 1^{er} classe sur la base du 4ème échelon sur l'indice brut 422.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget,

(vote à l'unanimité).

**MOTION CONTRE LE DISPOSITIF CAISSE SANS NUMERAIRE AU
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE VIGY**

La Direction Générale des Finances Publiques a adopté un plan d'actions national visant à réduire le volume du numéraire au sein de nos structures.

A ce titre, le centre des finances publiques de Vigy a été choisi comme site expérimenteur. Le dispositif démarre le 1^{er} janvier 2018. Les régies de la commune devront se rendre à compter du 1^{er} janvier au centre de Maizières-Les-Metz pour effectuer l'ensemble des opérations.

La Direction Générale des Finances Publiques présente cette expérimentation comme une opportunité pour la commune de poursuivre une démarche de développement de solutions de paiement dématérialisées ou automatisées.

Le bilan de l'expérimentation aura lieu à la fin de l'année 2018.

Le conseil Municipal de Chailly-Les-Ennery décide, à l'unanimité, de s'opposer fermement à cette expérimentation et de demander le maintien de la perception de numéraire au centre des Finances Publiques de Vigy.

(vote à l'unanimité)

TRAVAUX DES ESPACES VERTS SAISON 2018

Après avoir pris connaissance des devis de l'entreprise EURO-PAYSAGE sise à DALSTEIN, le Conseil Municipal décide de retenir les travaux suivants :

- Devis n° 181009 : Fourniture de bois année 2018..... 420.80 € ht
- Devis n° 181006 : Clôture portillon métallique... 681.00 € ht
- Devis n° 180020 : Débroussaillage1.140.00 € ht
- Devis n° 180018 : Entretien espaces verts désherbage thermique 521.99 € ht
- Devis n° 180017 : Entretien des espaces verts..... 462.00 € ht
- Devis n° 180019 : Entretien espaces verts tontes avril à novembre... . 7.899.71 € ht

(vote à l'unanimité)

DEMANDE DE SUBVENTION CLUB CULTUREL

Le conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle de **703.76 €** au Club Culturel de Chailly -Les-Ennery pour l'achat de cadeaux aux enfants de la commune pour la St Nicolas.

(vote à l'unanimité)

DEMANDE DE SUBVENTION « UNE ROSE UN ESPOIR » POUR LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Le conseil Municipal accorde une subvention de **100.00 €** à l'association « Un rose un espoir » de Trémery qui œuvre pour la ligue contre le cancer grâce à des actions organisées par des bénévoles.

(vote à l'unanimité)